

Réunion des Correspondants  
du Centre Régional Méditerranéen  
pour l'intervention d'Urgence contre  
la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.16/3/2  
6 octobre 1998

Original: anglais

Malte, 25-28 novembre 1998

Point 3 de l'ordre du jour

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

#### **Introduction**

1. La Réunion des Correspondants du Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) a été convoquée à Malte du 25 au 28 novembre 1998 conformément à la décision de la Dixième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone qui a convenu qu'une Réunion des correspondants du REMPEC soit organisée en 1998 (PNUE(OCA)/MED 11/10 - Tunis 18-21 Novembre 1997).
2. Les principaux objectifs de la Réunion des Correspondants seront:
  - a) d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre du programme d'activités du REMPEC pour la période octobre 1996 – octobre 1998 et de passer en revue l'état actuel des systèmes nationaux, régionaux et sous-régionaux pour la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines accidentelles et d'examiner les actions à entreprendre pour renforcer ces systèmes;
  - b) de discuter et de décider des futurs développements du système régional d'information ;
  - c) d'examiner le projet d'amendements au Protocole d'Urgence et à la Résolution 7 concernant les objectifs et fonctions du REMPEC qui seront soumis pour adoption à la onzième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ; et
  - d) de discuter et approuver le programme d'activités pour le prochain biennium 2000-2001 qui devrait inclure des propositions concernant les activités en relation avec la prévention de la pollution du milieu marin par les navires et qui sera soumis à la Réunion des Correspondants Officiels du PAM.
3. Tous les correspondants officiels du REMPEC ont été invités à participer à la Réunion des Correspondants. Ces derniers ont également été invités à inclure dans leurs délégations nationales des représentants de leurs ministères respectifs en charge du transport maritime. Les Organisations des Nations Unies concernées, ainsi que d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales ont également été invitées à assister à cette Réunion. Des représentants des industries concernées ont été invités en qualité d'observateurs.

4. Les annotations suivantes à l'Ordre du Jour pour la Réunion ont été préparées par le Centre pour aider la Réunion dans son travail.

**Point 1 de l'Ordre du Jour** - **Ouverture de la Réunion**

5. La Réunion des Correspondants sera ouverte à 10h00 le 25 novembre 1998 par le représentant du Secrétaire Général de l'Organisation Maritime Internationale (l'OMI).

**Point 2 de l'Ordre du Jour** - **Organisation de la Réunion**

**2.1 Règlement Intérieur**

6. Le Règlement Intérieur des Réunions et Conférences des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection de la Méditerranée contre la Pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6. Annexe XI), s'appliquera aux délibérations de cette Réunion *mutatis mutandis*.

**2.2 Election du Bureau**

7. La Réunion des Correspondants sera invitée à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

**2.3 Langues de Travail**

8. Une traduction simultanée Anglais/Français sera assurée durant la Réunion. Les documents de travail seront disponibles dans les deux langues, Anglais et Français.

**Point 3 de l'Ordre du Jour** - **Adoption de l'Ordre du Jour**

9. L'Ordre du jour, tel qu'il est proposé dans le document REMPEC/WG.16/3/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption à la Réunion des Correspondants. La Réunion sera invitée à convenir d'une méthode de travail et d'un emploi du temps pour la conduite du travail. Un projet d'emploi du temps est proposé dans le document REMPEC/WG.16/3/3.

**Point 4 de l'Ordre du Jour** - **Examen de la mise en oeuvre du Programme d'activités du REMPEC (1997-1998)**

10. La Réunion des Correspondants sera informée de l'état actuel de la mise en oeuvre du Programme d'activités du REMPEC pour la période 1997-1998. Le Directeur du REMPEC présentera le document, REMPEC/WG.16/4 : Rapport sur l'état d'avancement et la mise en oeuvre du programme d'activités du REMPEC (1997-1998) qui contient une présentation générale des activités menées à bien par le Centre depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC tenue en octobre 1996 (REMPEC/WG.14/17) se concentrant sur les activités principales suivantes :

- Formation ;
- Développement des capacités : moyens nationaux, sous-régionaux et régionaux
- Assistance en cas d'urgence : communication, exercices et l'Unité d'Assistance Méditerranéenne.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à commenter et prendre note de l'état d'avancement des activités.**

**Point 5 de l'Ordre du Jour** - **Système Régional d'Information**

11. La Réunion des Correspondants sera informée (REMPEC/WG.16/5) de l'état d'avancement actuel des outils informatisés de développement du Système Régional d'Information, à savoir l'informatisation de la bibliothèque du Centre et la nouvelle base de données relationnelle, ainsi que la proposition de création d'un site Internet pour le Centre.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à**

- a) prendre note des projets et travaux menés à bien pour l'informatisation de la bibliothèque du Centre;
- b) commenter et convenir de l'évolution de la base de données relationnelle du Centre;
- c) examiner la création d'un site Internet pour le REMPEC, ainsi que son contenu.

**5.1 Répertoires, listes, inventaires, catalogue**

12. La Réunion des Correspondants sera informée de l'état d'avancement actuel de la Partie B du Système Régional d'Information - Listes et Inventaires - décrite dans le document REMPEC/WG.16/5/1.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à** examiner les nouvelles versions des fascicules pertinents de la Partie B.

**5.2 Banque de Données, Modèles de Simulation et Système d'Aide à la Décision**

13. La Réunion des Correspondants sera informée de l'initiative prise pour le redéveloppement de la base de données des produits chimiques orientée vers le transport maritime "TROCS". Une présentation de cette nouvelle version du "TROCS" sera organisée. Un document sera soumis à la Réunion sur le sujet (REMPEC/WG.16/5/2), décrivant la nouvelle version du "TROCS". Une présentation du système d'aide à la décision CAMEO sera également organisée.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à:**

- a) commenter et s'exprimer sur l'évolution du "TROCS", et
- b) prendre note du système CAMEO.

**5.3 Guides opérationnels et documents techniques**

14. Le Directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.16/5/3. Ce document fournira à la Réunion des informations sur l'état d'avancement de la préparation et de la publication des guides opérationnels et des documents techniques qui constituent la partie D du Système Régional d'Information.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à** prendre note l'état d'avancement de cette partie du Système Régional d'Information et commenter si nécessaire.

**5.4 Préparation des cartes de sensibilité**

15. Le Directeur du REMPEC informera la Réunion des Correspondants du résultat du projet pilote pour la préparation de cartes de sensibilité conduit dans le cadre du PAC pour Sfax en Tunisie (REMPEC/WG.16/5/4).

**La Réunion des Correspondants sera invitée à** prendre note des informations fournies et commenter si nécessaire.

**5.5 Support météorologique aux opérations d'intervention d'urgence contre la pollution en haute mer (OMM PERSS)**

16. La Réunion sera informée par un représentant de l'OMM des développements actuels du Système d'aide météorologique/océanographique en cas de pollution majeure en haute mer (REMPEC/WG.16/5/5).

**La Réunion des Correspondants sera invitée à** prendre note et commenter les informations fournies sur le développement du système.

**Points 6 de l'Ordre du Jour** - **Stratégie Régionale sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires**

17. La dixième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenu à Tunis du 18 au 21 Novembre 1997 a adopté une Stratégie Régionale sur la Prévention de la Pollution de Milieu Marin par les Navires et a décidé que le Protocole d'Urgence soit amendé ainsi que la Résolution 7 concernant les objectifs et fonctions du REMPEC (UNEP(OCA)/MED 1G.11/10, Annexe IV, Appendice III).

18. Le Directeur du REMPEC présentera le rapport de la Réunion des Experts Nationaux sur l'amendement du Protocole d'Urgence (REMPEC/WG.15/6) qui se sera tenu les 23 et 24 novembre 1998. Le Directeur présentera le résultat des travaux de la Réunion des Experts concernant les propositions d'amendements au Protocole d'Urgence ayant pour but d'introduire les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires, ainsi que les propositions d'amendements à la Résolution 7 concernant les objectifs et fonctions du REMPEC.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à :**

- a) examiner et approuver les amendements proposés qui seront soumis lors de la prochaine réunion des Parties Contractantes pour adoption définitive, et
- b) discuter et convenir d'une proposition de programme d'activités dans ce domaine précis, celle-ci pouvant être incorporée au programme global des activités du REMPEC pour le prochain biennium.

**Point 7 de l'Ordre du Jour** - **Coopération entre Gouvernements et les industries pétrolières, chimiques et maritimes concernant la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle**

19. Le Directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.16/7 qui fournira des informations concernant les progrès réalisés depuis la dernière Réunion des Correspondants dans le domaine de la coopération entre les gouvernements et les industries pétrolières, chimiques et maritimes concernant la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle.

L'industrie pétrolière (IPIECA) soumettra un document d'information concernant, en particulier, les activités du MOIG, et contribuera aux travaux de la Réunion sur ce sujet.

L'industrie chimique (CEFIC) devrait soumettre un document d'information concernant en particulier les activités du CEFIC, et contribuer aux travaux de la Réunion sur ce sujet.

L'industrie du transport maritime (ITOPF) devrait soumettre un document d'information concernant en particulier les activités de l'ITOPF, et contribuer aux travaux de la Réunion sur ce sujet.

**La Réunion des correspondants sera invitée à:**

- a) discuter et exprimer son point de vue sur la question de la coopération entre les gouvernements et les industries ;
- b) examiner et convenir des actions qui pourraient être entreprises pour développer la coopération entre l'industrie et le REMPEC en vue d'améliorer la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle.

**Point 8 de l'Ordre du Jour** - **La Convention OPRC et le groupe de travail OPRC**

20. Le représentant de l'OMI informera les participants des derniers développements concernant la Convention OPRC 90 ainsi que des activités du Groupe de Travail (REMPEC/WG.16/8).

**La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies.**

**Point 9 de l'Ordre du Jour** - **La Responsabilité et l'indemnisation pour les dommages de pollution marine**

21. Un représentant du FIPOL informera la Réunion des Correspondants Officiels des derniers développements concernant la Convention sur la Responsabilité Civile, la Convention portant création du Fonds et leurs protocoles, ainsi que les activités du Fonds. LE FIPOL devrait soumettre un document (REMPEC/WG.16/9) sur la mise en application des protocoles de 1992 aux deux Conventions.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à** prendre note des informations fournies.

**Point 10 de l'Ordre du Jour** - **Administration du Centre**

22. Le Directeur du REMPEC introduira le document REMPEC/WG.16/10 qui contient des informations concernant les domaines relatifs à l'administration du Centre tels que le personnel, le bâtiment et les équipements.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à :**

- a) prendre note et commenter les informations fournies ;
- b) donner des directives au Directeur du REMPEC selon les besoins.

**Point 11 de l'Ordre du Jour** - **Programme à moyen terme 2000-2004 et décisions et orientations pour le programme et le budget 2000-2001**

23. Le Directeur du REMPEC présentera une proposition de stratégie pour atteindre les objectifs du PAM Phase II avec une proposition de programme à moyen terme comprenant les activités prioritaires que le REMPEC conduira durant la période 2000/2004 (REMPEC/WG.16/11/1). Le Directeur présentera également le document REMPEC/WG.16/11/2 contenant une proposition de programme et de budget pour le biennium 2000-2001.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à :**

- a) examiner et approuver une proposition de programme à moyen terme qui sera soumis à la prochaine Réunion des Parties Contractantes;
- b) discuter et approuver une proposition pour le biennium 2000/2001 et de donner des orientations au REMPEC à cet égard.

**Point 12 de l'Ordre du Jour** - **Coopération et coordination avec les autres Organisations Internationales et les autres programmes (UE, Euro-Med, FEM, Banque Mondiale, PNUD, METAP)**

24. Le Directeur du REMPEC introduira le document REMPEC/WG.16/12 qui contient des informations sur les programmes et activités qui sont conduits par d'autres Organisations Internationales et qui concernent la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin due à des activités menées en mer, et sur la coopération et la coordination avec ces Organisations et leurs programmes.

**La Réunion des Correspondants sera invitée à :**

- a) prendre note et commenter les informations fournies;
- b) exprimer son opinion sur les actions à entreprendre par les pays et par le Centre en vue de développer la coopération avec les autres Organisations Internationales et d'améliorer la coordination entre les divers programmes et activités.

**Point 13 de l'Ordre du Jour** - **Questions diverses**

25 La Réunion des Correspondants pourrait examiner toute soumission de documents ou débat sous ce point de l'ordre du jour sur des sujets en relation avec les activités du Centre et du Plan d'Action pour la Méditerranée, comme la Commission Européenne sur le Développement Durable, le Protocole d'immersion de polluants par les navires et aéronefs, le Protocole en haute-mer et le Protocole sur les déchets dangereux.

**Point 14 de l'Ordre du Jour** - **Adoption du rapport**

26. Une projet de rapport de la Réunion sera soumis aux participants pour adoption.

**Point 15 de l'Ordre du Jour** - **Clôture de la Réunion**

27. La Réunion devrait être clôturée par le Président à 13h00 le samedi 28 novembre 1998.